

***Communiqué de presse**

Pour une réforme solidaire et concertée : pas d'accord sans nouvelle négociation

Jeudi 19 juin à 19 heures, le Premier Ministre s'est exprimé publiquement après avoir reçu les conclusions de la mission de concertation relative au conflit lié à l'intermittence confiée au député socialiste Jean-Patrick Gille. Mission par laquelle le SMA a été reçu à deux occurrences et a pu faire part de ses propositions.

Le Premier Ministre a réitéré hier soir lors de son allocution et en premier lieu son intention d'agréer l'accord de l'assurance chômage signé par une partie des partenaires sociaux le 22 mars dernier. Et a ensuite annoncé la mise en place d'une partie des propositions issues du Rapport du médiateur Gille : la prise en charge par l'Etat du différé de paiement, la sanctuarisation des crédits création financés par l'Etat ces trois prochaines années et la mise en place d'une mission de concertation entre l'Etat, la profession et les partenaires sociaux présents à l'Unedic.

Nous tenons à saluer le travail accompli par le médiateur Jean-Patrick Gille, néanmoins nous continuons à demander comme préalable que l'accord du 22 mars ne soit pas agréé par le Gouvernement.

D'abord parce qu'il y a un réel déni de démocratie.

En effet les propositions du Comité de Suivi, dont le SMA est membre, comme celles d'ailleurs formulées par le député Jean-Patrick Gille, dans le cadre de la mission parlementaire dont il a été le rapporteur en 2013 et dont le rapport a été voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale, n'ont à aucun moment été examinées par les partenaires sociaux signataires.

Cela nous interroge d'autant plus que les représentants des employeurs présents à la table de ces négociations ne sont en rien représentatifs des employeurs des secteurs du spectacle et de l'audiovisuel. Nous ne leur reconnaissons aucune légitimité pour agir au nom des entreprises et professionnels concernés, alors qu'ils n'ont même pas pris la peine de concerter les organisations représentatives du secteur culturel.

Nous tenons donc à rappeler qu'il ne s'agit pas du conflit des intermittents mais bien des revendications de toute une profession ; en effet les revendications émanent bien de l'ensemble du secteur culturel, et même au-delà : il s'agit de défendre la culture comme élément central de notre société, mais aussi la concertation et le dialogue comme méthode de gouvernance.

Le mouvement est unitaire : les intermittents, mais aussi les permanents et les employeurs, ainsi que de nombreux élus sont unis dans ce combat pour une réforme plus juste et pérenne.

Aussi, il nous semble indispensable de reprendre les négociations de l'assurance chômage en laissant le temps à la démocratie de s'exprimer, dans des conditions propres à garantir un vrai dialogue social.

Voilà pourquoi nous demandons au Gouvernement de ne pas agréer l'accord de l'assurance-chômage dans les prochains jours, que l'actuelle convention d'assurance chômage soit prorogée pour laisser le temps aux partenaires sociaux de se remettre autour de la table pour négocier, en tenant compte des différentes propositions qui leur ont été soumises par le Comité de Suivi.

Ce n'est qu'à cette condition que nous parviendrons à sortir du blocage actuel. Les quelques mesures annoncées par le Premier Ministre le 19 juin sont insuffisantes. D'autant plus que suite aux promesses non tenues du candidat Hollande en matière culturelle (lors des Bis de Nantes en 2012), nous sommes aujourd'hui perplexes quant à leur réalisation effective.

Seul un nouvel élan peut permettre d'aboutir à un accord réunissant la nécessaire bonne gestion des fonds publics et la solidarité essentielle en ces temps difficiles. La réforme est indispensable, le Gouvernement ne doit pas passer à côté d'une occasion historique de la mener à bien dans l'intérêt général de toutes et tous.

En attendant, nous resterons solidaires et mobilisés jusqu'à ce que les voix de la démocratie l'emportent.

Contacts presse :

Dorothee Anton – administration@sma-syndicat.org – 01.42.49.21.16